

# rapport moral

# 2018



AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES  
livre et  
lecture



**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

**assemblée générale**

**16 mai 2019**

# Nouveau territoire, nouvelles missions, nouvelle présidence



Après l'Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2017, qui ouvrait les missions de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation aux quatre départements de l'ex-Auvergne, et donnait naissance à Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, 2018 a été guidé par le déploiement des propositions d'accompagnement des professionnels du livre et de la lecture vers l'ensemble de notre nouveau territoire régional.

Une nouvelle agence pour un nouveau territoire, et la signature, en septembre 2018, d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Il me revient ici, au nom du Conseil d'administration que je préside et qui a travaillé, en lien avec le Directeur, à la rédaction de cette convention, de remercier les partenaires publics, notamment Mme Florence Verney-Carron, Vice-Présidente à la Culture et au Patrimoine du Conseil régional, et M. Michel Prosic, Directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour leur soutien sans faille, ainsi que les services de la DRAC et de la Région, pour les efforts déployés afin qu'aboutisse cette convention.

Après plusieurs années d'incertitude, cette contractualisation ouvre une nouvelle séquence de collaboration avec nos partenaires publics et de travail en direction des professionnels du livre de l'ensemble de la région. C'est dans ce contexte apaisé que j'ai présenté ma candidature au Conseil d'administration puis à la présidence de l'association lors de l'Assemblée générale, en mai 2018, et je remercie les adhérents et les membres du C.A. qui ont bien voulu me faire confiance. Je tiens à saluer tout particulièrement aujourd'hui, à l'occasion de cette Assemblée générale qui est la première que je préside, mon prédécesseur, Gilles Eboli, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon, dont chacun sait à quel point il a contribué au sauvetage de l'association en des temps difficiles, heureusement loin de nous désormais, mais aussi aux discussions qui ont conduit à la signature de cette convention pluriannuelle et au renouvellement de l'Agence et de ses missions.

Sur ce point, la Convention d'objectifs 2018-2021 définit un cadre aux missions d'accompagnement des professionnels que doit remplir l'Agence et détermine ses diverses activités : l'observation et l'information, l'interprofession, le soutien à la création, à l'édition et à la librairie indépendantes, les actions de coopération des bibliothèques, le numérique, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine écrit, la collaboration avec les autres filières culturelles et, nouvelle mission confiée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'ingénierie culturelle sur les territoires et l'éducation artistique et culturelle. Une évaluation de la première année de mise en œuvre de la convention, par un comité de suivi

réunissant des représentants de l'Agence ainsi que de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, eu lieu fin 2018.

Je regrette que, à cette occasion, et pour faire suite à un courrier que j'ai adressé à la Vice-Présidente du Conseil régional et au Directeur régional des affaires culturelles, nous n'ayons pas obtenu l'assurance de moyens complémentaires pour le travail que l'Agence mène désormais en Auvergne, si ce n'est une augmentation de 20 K€ de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes attribuée pour 2018 au titre de l'élargissement territorial. Cela signifie une progression de 3 % de nos moyens de fonctionnement pour 1/3 de territoire en plus. À ce jour, le niveau actuel de notre financement reste ainsi en décalage avec le cadre formulé dans la convention pluriannuelle d'objectifs et les exigences concernant le déploiement de nos missions. Comme je l'ai signalé à nos partenaires publics, cette stagnation ne nous permet pas de construire un projet d'activité à la hauteur de la grande région du livre qu'est Auvergne-Rhône-Alpes.

Le risque est que nous ne soyons pas en mesure de répondre aux attentes des acteurs régionaux de la filière et de leur offrir la qualité d'accompagnement jusque-là mise en œuvre par l'Agence. Conscient de cet enjeu et des attentes exprimées, le Conseil d'administration a souhaité maintenir le niveau d'activités pour l'ensemble du territoire et a validé fin 2018 un budget prévisionnel 2019 en déséquilibre, constatant que le cadre de la convention nous conduisait de fait à un déficit structurel, et donc à l'engagement des fonds propres de l'association. En l'absence de dispositions correctives de la part des partenaires publics, l'équilibre financier de l'association serait, à terme, remis en cause.

En attendant, 2018 a été une année de forte activité et de développement de nos propositions et de nos rendez-vous dans les quatre départements d'Auvergne. En tant que présidente, je suis très attachée à ce que nous puissions satisfaire aux exigences de l'équité territoriale en matière d'accompagnement des professionnels du livre et de la lecture. Il y a beaucoup d'attentes dans l'ensemble de la région et nous devons y répondre. Les professionnels du livre en Auvergne sont restés trop longtemps sans interlocuteur et nous devons construire avec eux une relation de travail et de confiance. C'est ce qu'ont entrepris les membres de l'équipe tout au long de l'année 2018, à travers de multiples déplacements et rendez-vous organisés partout sur le territoire. Je les remercie ici de leur engagement dans ces nouvelles missions et je souligne la qualité de leur travail et de leur expertise sur de nombreux dossiers dans tous les secteurs et pour tous les métiers. Et je remercie tout particulièrement le directeur de l'Agence, Laurent Bonzon, pour la ténacité et l'inventivité qu'il insufflé à la mise en œuvre de toutes les missions de l'Agence.

Je souhaite également rappeler l'importance de la nouvelle mission confiée à l'Agence par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sur l'action culturelle et la coordination du Pôle de ressources d'éducation artistique et culturelle (PREAC) dédié à la littérature. La question du développement des publics du livre et de leur renouvellement, ainsi que celle de la transmission de la littérature contemporaine sont déterminantes pour tous les acteurs de la chaîne du livre. C'est un sujet structurant pour notre action et il est important que nous puissions contribuer, en lien avec l'action des partenaires publics, au développement des projets d'éducation artistique et culturelle et, plus largement, des projets d'action culturelle autour du livre et de la lecture dans l'ensemble du territoire, notamment dans les zones géographiques les moins favorisées en terme d'accès à l'offre culturelle.

Enfin, difficile de clore ce premier « rapport moral » sans faire état de la nouvelle présidence de l'association et des changements dans la gouvernance en lien avec mon élection lors de la dernière Assemblée générale.

Plusieurs situations professionnelles ayant soulevé des questions de déontologie m'ont amenée à proposer au Conseil d'administration de réfléchir à la possibilité pour une auteure d'être élue au sein d'une association interprofessionnelle d'accompagnement et de soutien telle que la nôtre, tout en poursuivant sans restriction l'exercice de son métier au sein de la région. Afin d'encadrer de manière plus générale ces questions de déontologie ou de conflits d'intérêts, nous avons alors, avec le Conseil d'administration, travaillé à une délibération qui puisse préciser « les modalités de gouvernance qui doivent permettre à la présidente, tout comme à l'ensemble des administrateurs et administratrices de l'association, de siéger au sein du Conseil d'administration, tout en pratiquant leur métier dans des conditions qui respectent les impératifs de la transparence. » Je vous invite à prendre connaissance de ce code de déontologie pour la gouvernance de l'association.

Il est important que les auteurs aussi s'investissent dans une association interprofessionnelle qui défend les intérêts des acteurs du livre et de la lecture. C'est particulièrement vrai dans une période où les auteurs voient leurs revenus artistiques diminuer et vivent une vie de création de plus en plus précaire. Mais c'est aussi vrai parce que, au-delà des intérêts particuliers, au nom du combat pour le livre et pour la lecture, nous devons naturellement travailler et agir en forte solidarité avec l'ensemble des acteurs du champ. L'auteure que je suis a donc défendu le point de vue des libraires indépendants face à la décision du Conseil régional, en décembre dernier, de faire lui-même l'acquisition des manuels scolaires, par le biais d'appels d'offre qui vont pénaliser le réseau régional des librairies indépendantes. Le Conseil d'administration sera attentif aux conséquences de cette décision.

Pour conclure plus positivement sur l'interprofession, qui est la raison d'être de notre association, je souhaiterais attirer votre attention sur le travail mené en 2018 et 2019 par un groupe de professionnels représentant tous les métiers du livre, sur une « Charte interprofessionnelle de la filière du livre en Auvergne-Rhône-Alpes ». Cette proposition de Charte rassemblant les valeurs de l'interprofession, nous l'avons mise en ligne récemment et vous êtes toutes et tous appelés à la commenter, à l'amender, bref, à y apporter votre contribution. C'est une belle initiative, dont le texte final sera proclamé aux prochaines Rencontres Interprofessionnelles du livre, le 4 juillet. J'espère que nous serons nombreux à la signer.

**Emmanuelle Pireyre**  
**Présidente d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture**

**Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture**  
[www.auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](http://www.auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)  
[www.lecturaplus.fr](http://www.lecturaplus.fr)  
<http://auvergnerhonealpes-auteurs.org>



